

Subventions aux associations médico-sociales - Première répartition pour 2001

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé lors de sa séance du 30 mai 2001, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de la première répartition de l'année 2001, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2000 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention solicitée en 2001	Sommes proposées pour 2001
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité 27, rue de la République	15 000 F	20 000 F	18 000 F 2 744,08 €
Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme 2, rue Morand	39 250 F	18 000 F	18 000 F 2 744,08 €
A.I.D.E.S. Franche-Comté 15, rue du Petit Battant	14 000 F	non précisé	10 000 F 1 524,49 €
Association des dons d'organes 25720 Pugey	4 000 F	6 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des parents d'enfants déficients auditifs 12, rue de la Famille	4 000 F	5 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Donneurs de Voix 4, rue des Fontenottes	3 000 F	3 000 F	3000 F 457,35 €
La Croix d'Or 12 A, rue de Chaillot	4 000 F	10 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Insuffisants Rénaux Comtois 15, rue Chopin	1 500 F	3 000 F	2 000 F 304,90 €
Association Valentin Haüy 4, rue des Fontenottes	2 500 F	5 000 F	2 500 F 381,12 €
Association JALMALV (Jusqu'À La Mort, Accompagner la Vie) 3, rue Beauregard	2 500 F	4 500 F	2 500 F 381,12 €
Médecins du Monde 7, rue du Languedoc	4 000 F	4 000 F	4 000 F 609,80 €
Association des Mutilés de la Voix 42, rue Donzelot	néant	5 000 F	2 000 F 304,90 €
Total de la première attribution			74 000 F 11 281,23 €

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au compte 92.510.6574.50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.

28 juin 2001